



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambresis

Question écrite n° 2461

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation difficile que connaît l'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambresis. Le 17 février dernier, des milliers de manifestants, étudiants, personnels de l'université et des élus de l'arrondissement, exprimaient leur mécontentement auprès du rectorat de l'académie de Lille. Face aux légitimes revendications avancées en faveur de l'université, M. le recteur opposait l'effort consenti par l'Etat dans le cadre du plan « Université 2000 ». Ce faisant, il justifiait et enterinait : le manque criant de 27 000 mètres carrés de locaux ; le maintien des formations dans des locaux insalubres, « parmi les plus misérables de France », selon les termes du rapport du Comité national d'évaluation ; la location de plus de la moitié des surfaces d'enseignement (7 millions de francs, 10 p. 100 de l'enveloppe nationale) ; le manque flagrant de 145 postes de personnels non enseignants (auxquels il convient d'ajouter la nécessité de créer d'ici quatre années au moins 150 postes d'enseignants chercheurs). Tout cela est purement et simplement inacceptable. En conséquence, il lui demande les dispositions que le Gouvernement entend prendre pour permettre à l'université de Valenciennes de faire face à ses obligations et aux besoins énormes qui s'expriment, notamment pour la prochaine rentrée scolaire. Sachant qu'un plan d'urgence est plus que jamais rendu nécessaire par le déblocage d'une manne financière d'au moins 40 millions de francs.

Texte de la réponse

L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambresis accueille un nombre croissant d'étudiants : l'augmentation est de près d'un millier entre les années universitaires 1991-1992 et 1992-1993. Cette vigueur démographique et l'état initial des locaux justifient un effort important de construction et de mise à disposition de locaux universitaires comme l'a prévu le schéma « Université 2000 ». La mise en œuvre de ce schéma est en cours : 23 MF en autorisation de programme ont été mis en place de 1991 et 1992, afin de permettre l'ouverture de 6 000 mètres carrés supplémentaires. En 1993, 57 MF vont être engagés par l'Etat à Valenciennes, et 22 MF à Cambrai, tant pour permettre l'ouverture de locaux d'enseignement, de bibliothèque universitaire que de restauration. L'effort de l'Etat, complété par celui des collectivités locales, se poursuivra en 1994 et 1995 de manière à doter l'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambresis des locaux qui lui sont nécessaires.

Données clés

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2461

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1993, page 1699

Réponse publiée le : 9 août 1993, page 2450